

Comité Local Participatif sur l'Eau

Vendredi 30 septembre 2016 – 10h00 – salle des fêtes de Bonnes

Programme pluriannuel de gestion

**Préserver, restaurer et améliorer les conditions d'écoulement et d'habitat des cours d'eau
Tranche n°1 – 2016/2017**

Présents

BONIFACE Joël, Président du SIAH des bassins Tude et Dronne aval

BEGUERIE Stéphane, 3^e vice-président du SIAH des bassins Tude et Dronne aval, Maire de Bonnes

CHATENET Fabrice : élu de Bonnes, FAURE Jean-Claude : élu de Bonnes, MAUGE Paul : riverain, DUMORA Christiane : riveraine, CHIRON Arlette : riveraine, CHARPENTIER Marie Rose : riveraine, VALOIS Dominique : riverain, AUTHIER Philippe : riverain, MIGNON Laurent : riverain, LANDES Philippe : riverain

Agents du syndicat présents :

PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques. Responsable du service

HOSPITAL Pierre-Antoine, adjoint technique au syndicat

Ordre du jour

Présentation du syndicat

- Le bassin versant et le contexte actuel
- Film espace rivière et territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Historique
- Les compétences statutaires du syndicat
- Le fonctionnement et les moyens du syndicat
- La gestion des barrages

Objectifs des actions « rivière » réalisées par le syndicat dans le nouveau PPG

Tanche de travaux n°1

Questions

Présentation du syndicat

Jusqu'en 2012, les travaux d'entretien de la Dronne exclusivement (sans ses affluents) étaient réalisés par la CDC du Pays d'Aubeterre. Les élus d'Aubeterre ont souhaité fusionner avec le SIAH afin de lancer un plan pluriannuel de gestion (PPG) et bénéficier d'un technicien de rivière. Pour cela, il y a eu de nombreuses réunions au cours de l'étude. Aujourd'hui le PPG a été validé par les élus, et cette réunion est la présentation de la 1^{ère} tranche des travaux.

Stéphane Béguerie rappelle que les travaux qui vont être fait n'ont rien à voir avec ceux réalisés précédemment par la CDC : travail à la pelleuse, arrachage de souches qui étaient les prémisses des nettoyages de rivières. Aujourd'hui des travaux moins agressifs seront réalisés sur la Dronne mais aussi sur ses affluents.

Le contexte

Bassin de la Dordogne : 24 000 km² de superficie, 150 cours d'eau de plus de 15 km de long, représentant 5 300 km, 1 500 communes, réparties sur 11 départements et 1 100 000 habitants. Importance du bassin versant. Bassin de la Dronne 2016 : 245 km de cours d'eau, 45 affluents et astiers 43 communes.

Différents secteurs et commissions géographiques, représentées par 1 élu :

- Président = M. Joël BONIFACE, Bassin versant Tude Aval (16)
- 1er VP = M. Michel FOULHOUX, Bassin versant Dronne Aval (17/33)
- 2e VP = M. Stéphane BEGUERIE, Bassin versant Dronne Charentaise (16)
- 3e VP = M. Bernard HERBRETEAU, Bassin versant Tude amont (16)

Les études réalisées pour le programme pluriannuel de gestion ont nécessité plus de 2 ans de travail : un programme d'action a vu le jour concernant 205 km de cours d'eau, 40 affluents et astiers (petits bras entre deux portions de Dronne) et 36 communes.

Contexte : Règlementation descendante :

- L'Europe : Directive Cadre sur l'Eau Atteindre le bon état écologique et chimique (années 2 000),
- Etat : Le district Adour Garonne : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- Le bassin versant de la Dordogne : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Programme de Mesures Des thématiques d'actions à appliquer aux territoires. En cours de rédaction.
- SIAH Tude Dronne Aval : Un programme d'actions pluridisciplinaire, politique et actions sur le terrain en lien avec les politiques listées ci-dessus.

Film Agence de l'Eau sur l'espace rivière

Echanges de points de vue sur le film.

Au départ, le rôle du syndicat était de gagner des terres agricoles et de limiter les inondations. Chalais avait les pieds dans l'eau dès la 1ère crue. Ces travaux avaient leur efficacité sur les objectifs de l'époque mais ils ont été brutaux (curages, recalibrages...). Aujourd'hui, il faut améliorer et corriger ce qui a été fait afin de retrouver les fonctionnalités des cours d'eau.

Le lit majeur : espace que la rivière prend lors des crues, l'eau a une puissance très forte c'est pourquoi Il faut lui laisser son espace et ne plus construire dans le lit majeur.

Il faut repositionner le rôle historique des pratiques des syndicats. Aujourd'hui, il y a une meilleure explication du fonctionnement des rivières. Les travaux ne seront pas les mêmes sur la Tude ou sur la Dronne. Les travaux sont sectorisés en fonction de l'histoire et du profil des cours d'eau.

Rappel du Code de l'environnement : le propriétaire riverain a la moitié du cours d'eau et il y a obligation d'entretenir les berges (élagage, recape). Le syndicat peut et à le droit, via des études et un arrêté d'intérêt général (DIG) signé par le Préfet, de faire des travaux sur la rivière en lieu et place des propriétaires, dans le programme avec une enveloppe financière votée par les élus. Tous les travaux sur cours d'eau nécessitent une DIG, validant le programme de travaux sur 10 ans avec une chronologie. C'est une procédure règlementaire très lourde. Pas de DIG signifie qu'il ne peut pas y avoir de travaux sur cours d'eau.

Les compétences statutaires du syndicat issues d'article de code de l'environnement L211-7:

1^{er} : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant hydrographique ;

2^e : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

8^e : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

C'est le conseil municipal qui fixe le linéaire de cours d'eau (début et fin) qui sera délégué et géré par le syndicat. Exemple à Bonnes : 22.96 km de berges. La commune paye une taxe au syndicat en fonction du linéaire de cours d'eau donnée en gestion au syndicat et du nombre d'habitants.

Fonctionnement du Syndicat à vocation unique (SIVU) : Collectivité publique territoriale, régie par un comité syndical (47 délégués et un Bureau : 3 vice-présidents et 1 Président). Siège : Mairie de Chalais. De nombreux partenaires : les 43 communes, les acteurs locaux, les riverains, les agriculteurs, les propriétaires de moulins, les entreprises (via les marchés publics), les partenaires financiers (Europe, Etat, AEAG, CD16, CR), les partenaires institutionnels (DDT, ONEMA, CATEE, FEDE...), le chantier d'insertion PASS Sud Charente...

Les moyens du syndicat :

Moyens Financiers :

- Les taxes communales 2010 : 26 communes : 55 044 €
- Les taxes communales 2015 : 36 communes : 77 000 €
- Les taxes communales 2016 : 43 communes : 100 000 € : somme plus importante avec l'augmentation du nombre de communes adhérentes, mais baisse des cotisations de 20 % a été souhaité grâce à l'effet levier de la mutualisation des services.

Moyens humains : 2,38 ETP :

- Responsable du service : technicien milieux aquatiques, temps plein depuis décembre 2000 : Gaël PANNETIER,
- 1 adjoint technique à 70 % + 30 % technicien de rivière : temps plein : Pierre Antoine HOSPITAL,
- 1 secrétaire au 01/10/16 : 10h/semaines = 0,29 ETP et 1 comptable : 3h/semaine = 0,09 ETP.

Chantier d'insertion : Conventionnement avec l'association d'insertion PASS Sud Charente depuis 2004 : régie de personnel en insertion professionnelle par l'activité économique : 1,55 ETP/an. Le chantier est autonome en personnel et en matériel.

Moyens techniques : Petit matériel d'entretien (débroussailleuses, tronçonneuses...) - deux véhicules tous terrains - barque à moteur avec remorque et un local technique.

La gestion des barrages sur le bassin de la Tude :

De 1969 à 1980 : création de 30 barrages liés à des moulins (avec des droits d'eau) : 19 barrages au fil de l'eau, 6 barrages de décharge et 5 barrages sur les affluents. Les ouvrages sont des freins à la migration piscicole et au transit des sédiments, ils génèrent des problématiques de « continuité écologique ». C'est poste de dépense important pour le syndical.

Programme de restauration hydromorphologique et continuité écologique de la Tude, de la Dronne charentaise, de leurs affluents et astiers. 2 années d'étude et validation par les élus le 07/12/15

Objectifs prioritaires du PPG :

- Préserver / restaurer / améliorer les conditions d'écoulement et d'habitat en lit mineur,
- Remise en état des berges (traitement de la ripisylve et génie végétal),
- Restauration de la morphologie du lit mineur (recharge sédimentaire),
- Restauration de la continuité écologique.

Pour l'ensemble du réseau hydrographique principal (205 km de cours d'eau), c'est un objectif ambitieux représentant 80 % du coût des interventions programmées. **Actions retenues dans le PPG** : choix fait par les élus

A -Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique

Planification des interventions sur 3 ans pour un tronçon de cours d'eau :

- Année N : Traitement de la végétation rivulaire (A1) permet de voir les niveaux, date d'intervention, en lien avec les propriétaires,
- Année N+1 : Restauration hydromorphologique (A2) : mise en place des matériaux alluviaux dans le lit mineur,
- Année N+2 : Deuxième passage de restauration hydromorphologique (A2).

Cours d'eau concernés cette année sur le bassin de la Dronne : La Rivaille(ou Cimier), la Fontaine de la Puissance, la dérivation de Bonnes et la Dronne amont (en 2017, entretien décalée d'un an pour des problèmes techniques).

Action A1 : Traitement de la ripisylve sur l'ensemble du réseau hydrographique principal.

Maintenir une végétation rivulaire, des berges en bon état et réouvrir le milieu. Certains arbres morts seront laissés pour les oiseaux cavernicoles et les chauves-souris dans le cas où ils ne posent pas de problème de sécurité publique (charte Natura 2000 de la vallée de la Dronne, lieux de nidification, cache, hivernage). Les branchages seront brûlés et au-dessus de 10 cm, ils seront laissés sur la bande riveraine pour les propriétaires. L'incinération aura lieu à partir du 1^{er} novembre afin de respecter l'arrêté préfectoral. Sur la dérivation de Bonnes : zone soumise aux inondations. Dès que les bois seront coupés, ils pourront être chargés directement sur une remorque (peut être valorisé en bois de chauffage).

La végétation en rivière a un rôle primordial sur le cours d'eau :

- Rôles mécaniques : maintien des berges par l'enracinement, effet brise-vent, espace de transition terre-eau.
- Rôles biologiques : ombrage des eaux, limite le réchauffement, abris, caches pour les animaux, piège les Nitrates et les Phosphates.
- Limite les impacts des crues : dissipe l'énergie du courant, piège les embâcles et les débris de toutes sortes, limite les érosions des berges en période de hautes eaux.

C'est pourquoi arbres, arbustes et herbacés, par leurs strates successives forment la ripisylve du cours d'eau, zone de transition entre la rivière et le milieu terrestre. C'est dans l'intérêt de tous que cette ripisylve existe, qu'elle soit diversifiée et qu'elle bénéficie d'un entretien adapté. Conventions possibles avec les riverains pour replanter, mais ce qui fonctionne le mieux c'est la régénération spontanée accompagnée par le SIAH (moins cher et plus adapté).

Action A2 : Restauration hydromorphologique : Lutte contre l'incision, diversification des habitats, continuité écologique (hors ouvrages ciblés dans l'action B).

Diversifier les habitats, lutter contre l'incision des cours d'eau et restaurer la continuité écologique. Cette action ne concerne ni la Tude ni la Dronne aval (dû aux dimensions des cours d'eau). Fonctionne sur les petits cours d'eau.

Les recharges sédimentaires en aval des petits ouvrages d'art permettent la migration piscicole et la préservation de l'ouvrage d'art. Soixante interventions sur le bassin de Tude réalisées depuis 2010. Très bon retour d'expériences.

Exemple sur la commune d'Yviers : problèmes d'érosion au niveau d'un pont, route dégradée. Réfection de l'ouvrage par la commune et le syndicat a travaillé sur la reconnexion aval du cours d'eau. Réalisation d'inventaires piscicoles grâce à une pêche électrique avec la fédération de pêche de la Charente avant et après pour voir l'efficacité des travaux. L'ensemble du cours d'eau a été reconquis par les espèces piscicoles, avec des poissons indicateurs de bon état écologique, comme la lamproie de planer, le Chabot, la Truite... Les cours d'eau qui ont fait d'objet de ce type d'aménagements sont moins soumis aux assèchs l'été.

Le président rappelle que s'il n'y a plus de poissons dans certains petits cours d'eau, c'est principalement à cause des problèmes de franchissement, et que ce n'est pas uniquement lié aux pratiques agricoles (engrais, produits phytos).

Interventions également sur des gués liés à des usages agricoles. Le passage est toujours possible pour les agriculteurs mais la vie piscicole est revenue. Travaux en accord avec les riverains, pour les accès, les interventions ... Ces interventions nécessitent beaucoup de travail de préparation et de pédagogie avant chantiers.

Programmation sur les 10 prochaines années, environ 100 000 € par an par l'action A. Interventions de l'amont vers l'aval. En priorité sur des secteurs qui n'ont jamais été touchés.

B -Continuité écologique (hors ouvrages traités dans l'action A)

Objectif : restauration de la continuité écologique sur les ouvrages actuellement gérés par le SIAH (que sur la Tude).

Sur la Dronne : tous les ouvrages sont privés, c'est pourquoi la continuité écologique ne sera pas gérée par le syndicat mais par EPIDOR. Une vision globale sur l'axe est nécessaire, mais il faut surtout étudier les ouvrages au cas par cas car il y a des pentes, des vitesses, des largeurs et des configurations hydrauliques différentes.

Plusieurs techniques permettent d'améliorer la continuité écologique des ouvrages. Seul l'effacement total de l'ouvrage garantit la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Après expertise des ouvrages, 3 solutions sont proposées pour rétablir la continuité écologique : l'effacement de l'ouvrage, la création d'une rivière de contournement et la création d'une rampe rustique. Plus c'est naturel, mieux ça fonctionnera. La rivière de contournement doit être placée le plus près possible du pied du barrage.

C-Autres Actions

- C1- Restauration d'annexes hydrauliques sur la Tude (plus tard sur la Dronne). Objectif : compenser la monochenalisation et l'incision de la Tude par la remise en eau d'un vecteur hydraulique (entre la prise du moulin de Velgord à la confluence Argentonne), autres secteurs d'intervention à définir selon opportunités. Modalité d'action : comparable à la mesure A (traitement de la végétation et correction hydro-morphologique), rétablir la continuité du réseau hydrographique partiellement altérée (50 000 € / programme pluriannuel).
- C2- Traitement ponctuel et sélectif des embâcles sur l'ensemble du réseau (3 000 € / an).
- C3- Traitement de la Jussie (plante exotique envahissante) sur l'axe Dronne (8 000 € / an) : arrachage manuel avec la régie. Sur certains grands plans d'eau, il faudra faire appel à du mécanique ou à des entreprises. En 2016 : 700 m² (environ 60 herbiers) de surface traitée en régie, les foyers sont toujours présents mais leur surface et leur densité diminuent. La Jussie ne pourra pas être éradiquée mais elle peut être contenue.
- C4- Supports de communication, kit à destination des riverains, supports vidéo, expositions... (3 000 € / an).
- C5- Aménagement de points d'abreuvement hors du lit mineur. Sur la Tude plus de 110 pompes de prairies ont été posées, à développer sur la Dronne (4 000 € / an). Conventionnement avec les agriculteurs. Action d'autant plus importante sur la Dronne avec les zones de baignade d'Aubeterre et St Aulaye.
- C6-Actions de soutien d'étiage afin de limiter les assèchs à l'étiage (4 000 € / an).
- C7-Piégeage du ragondin, cette espèce est toujours très présente, convention avec le GDON (4 000 € / an).

Coût total du programme avec les 3 grandes actions pour les 10 prochaines années : 3 245 000 €. 60 à 80 % de financement publics.

Travaux 2016 – 2017 : 1^{ère} tranche de travaux

Environ 200 000 € de travaux HT chaque année.

16 km de cours d'eau feront l'objet de interventions cette année :

- Bassin de la Tude : la Tude 7800 m de cours d'eau : SARL Rivolet AREA intervention : du 14 novembre au 23 décembre 2016. Le Clapjeaud : 1123 m de cours d'eau : Décembre / janvier : en régie.
- Bassin de la Dronne Charentaise : la dérivation de Bonnes : 1063 m de CE : Octobre 2016 : Régie. La Fontaine de la Puissante : 971 m de CE : Octobre 2016 : Régie. La Rivaille : 5083 m de CE : Octobre/Novembre : Régie.

Tous les propriétaires ont été prévenus par courriers nominatifs. Fin de la réunion à 12 h 00.